

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 227216

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de forage géologiques verticaux pour étude de sol
Avenue du Général De Gaulle / Avenue Henri Barrelet
Du 25/07/2022 au 16/09/2022**

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **GEOTEC, 11 avenue de Rome 13127 VITROLLES** pour le compte de : **La Métropole**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 21 JUL. 2022

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 21 JUIL. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AV DEGAULLE / AV BARRELET

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...GEOTEC

Adresse 11 AVENUE DE ROME 13127 VITROLLES

Tél./FAX 04 42 46 08 09

Mail nicolas.guihot@geotec.fr

POUR LE COMPTE DE

La Métropole

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 25/07/22 au 16/09/22

Durée des travaux:

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Forage géologiques verticaux pour étude de sol

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

20 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS


BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

LEGENDE :

 Périmètre PNRoad

